

Association « Wallah We Can »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31-12-2023

SW Expertise et Audit

Sommaire

	Page
I- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	3
II- ETATS FINANCIERS	7
III- NOTES AUX ETATS FINANCIERS	12

**I- RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

Association « Wallah We Can »
Rapport du commissaire aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Monsieur le Président de l'association « Wallah We Can »,

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée et en application des dispositions du décret-loi N°2011-88 du 24 Septembre 2011 relatif aux associations, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'association « Wallah We Can » qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2023, l'état des produits et charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir un total des actifs nets de **1 342 849 DT**, y compris un résultat excédentaire de **1 278 229 DT** et un total net de la situation financière de **1 397 385 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des produits et charges et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport financier

La responsabilité du rapport financier incombe au bureau directeur.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport financier et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport financier, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités du bureau directeur pour les Etats Financiers

Le bureau directeur est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est au Bureau directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux Bureau directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau directeur, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau directeur du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus

jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au Bureau directeur notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes de la profession aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation régissant les associations.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret-loi N°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2023.

SW Expertise et Audit

Tunis, le 08 mai 2024

Nabil Zribi



SW Expertise et Audit
A 3-8 Immeuble Express
Centre Urbain Nord
RF : 1565704 X/A/M/000
Tél : 71 947 377

III - Etats financiers

Bilan

Etat des charges et produits

Etat des flux de trésorerie

Notes aux Etats financiers

ASSOCIATION WALLAH WE CAN

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2023

(exprimé en Dinars)

Rubrique		31/12/2023	31/12/2022	Variation
Actifs Courants	Notes	1 378 451	71 040	1 307 411
Liquidités et équivalents de liquidité	(1)	1 378 451	71 040	1 307 411
Placements et autres actifs financiers		0	0	0
Autres actifs courants		0	0	0
Créances et comptes rattachés		0	0	0
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		0	0	0
Actifs Non Courants	Notes	18 934	9 915	9 915
Autres actifs non courants		0	0	0
Immobilisations Incorporelles		0	0	0
Amortissements Immobilisations Incorporelles		0	0	0
		0	0	0
Immobilisations Corporelles		23 658	9 997	9 997
Amortissements Immobilisations corporelles	-	4 724	-82	-82
	(2)	18 934	9 915	9 915
Immobilisations Financières		0	0	0
Total des Actifs		1 397 385	80 955	15 743

ASSOCIATION WALLAH WE CAN

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2023

(exprimé en Dinars)

Rubrique	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0	0
Autres passifs courants	(3)	14 355	9 935	4 420
Fournisseurs et comptes rattachés	(4)	40 180	11 232	28 948
Provisions		0	0	0
Autres passifs non courants		0	0	0
Total des Passifs		54 535	21 167	33 368
Excédents ou déficits reportés		64 620	61 850	2 770
Actifs nets avant Excédent ou déficit de l'exercice		64 620	61 850	2 770
Excédent ou déficit de l'exercice		1 278 229	- 2 062	1 280 291
Total des actifs nets	(5)	1 342 849	59 788	1 283 061
Total des passifs et des actifs nets		1 397 385	80 955	1 316 430

ASSOCIATION WALLAH WE CAN
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Arrêté au 31 décembre 2023

(exprimé en Dinars)

Rubrique	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Cotisations des adhérents		0	0	0
Revenus des activités et des manifestations		0	0	0
Autres apports	(6)	1 642 167	299 600	1 342 567
Total Produits		1 642 167	299 600	1 342 567
Achats consommés de fournitures et d'approvisionnements	(7)	121 255	82 235	39 020
Charges du personnel	(8)	112 730	134 851	- 22 121
Dotations aux amortissements et provisions		4 642	82	4 560
Autres charges courantes	(9)	125 241	84 956	40 285
Charges financières nettes		-	-	-
Autres pertes/gains		71	- 462	533
Total charges		363 938	301 663	-37 916
Excédent des produits sur les charges		1 278 229	-2 062	-55 858

ASSOCIATION WALLAH WE CAN
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Arrêté au 31 décembre 2023
(exprimé en Dinars)

Rubrique	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Encaissement des cotisations des adhérents	0	0	0
Encaissement des revenus des activités et manifestations	0	0	0
Encaissement des subventions de fonctionnement	0	0	0
Encaissement d'autres revenus et apports	1 642 167	299 600	1 342 567
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-	-	-
	121 255	82 235	39 020
Décaissement des rémunérations versées au personnel	-	-	-
	112 730	134 851	22 121
Autres Décaissement des activités courantes	-	-	-
	87 111	66 689	20 422
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	1 321 072	15 825	1 305 247
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
	13 661	9 997	3 664
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	0	0	0
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-	-9 997	-
	13 661		3 664
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
Encaissement des dotations	0	0	0
Encaissement des subventions d'investissement	0	0	0
Encaissement provenant des emprunts	0	0	0
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	0	0	0
Variation de trésorerie	1 307 411	5 828	-49 128
Trésorerie au début de l'exercice	71 040	65 212	54 956
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 378 451	71 040	5 828

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

WALLAH WE CAN est une association à but non lucratif créée en 2012.

WALLAH WE CAN développe des solutions entrepreneuriales et environnementales pour répondre aux problématiques sociales liées à l'enfance. C'est à travers 4 projets que l'association garantit aux enfants 5 droits, reconnus comme fondamentaux : droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'épanouissement et droits à la protection physique et juridique.

WALLAH WE CAN souscrit aux objectifs de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, qui précise notamment que chaque enfant a droit à :

- **La santé** : repas équilibrés, eau potable, douches régulières, consultations médicales et protections hygiéniques pour les jeunes filles.
- **L'éducation** : accompagnement scolaire grâce à des solutions de e-learning ainsi qu'un soutien financier pour les élèves en risque d'abandon scolaire.
- **La protection physique et juridique** : ateliers de prévention contre toutes formes de violences, mise à disposition d'experts auprès des enfants victimes (psychologues, avocats).
- **L'épanouissement** : garantir des expériences éducatives, ludiques et pédagogiques. Cela grâce à des clubs animés par des jeunes diplômés de la région.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- Référentiel comptable, principes et méthodes comptables

1.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de l'association « Wallah We Can » a été établis conformément à la norme comptable tunisienne NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif

Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers de l'association « Wallah We Can » ont été élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- La convention de l'entité ;
- La convention de l'unité monétaire ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de réalisation de revenu ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de l'objectivité ;
- La convention de la permanence des méthodes ;
- La convention de l'information complète ;
- La convention de prudence ;
- La convention de l'importance relative ;
- La prééminence du fond sur la forme.

1.2. Unité monétaire

Les états financiers de la société ont été établis en Dinar Tunisien.

1.3. Exercice social

Les présents états financiers clos le 31 Décembre couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023.

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux prévus par la législation fiscale en vigueur.

3- Comptabilisation des sommes versés par les bailleurs de fonds

Les sommes reçus par les bailleurs de fonds et affectés à des biens amortissables sont constatés en actifs nets et sont rapportés aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatés les charges d'amortissement relative à ces immobilisations. Ces apports sont rapportés proportionnellement à ces charges d'amortissements.

Les sommes reçus auprès des bailleurs de fonds et affectées à des charges reportées sont constatés aux passifs à titre d'apports reportés puis transférés en résultats au moment de la constatation des charges correspondantes.

4- Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'association n'est intervenue entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers**1. Les liquidités et équivalents de liquidité :**

Au 31 décembre 2023, les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de 1 378 451 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Banques	1 378 829	70 813	1 308 016
Caisse	- 378	227	- 605
Total	1 378 451	71 040	1 307 411

2. Les Immobilisations corporelles et incorporelles :

Au 31 décembre 2023, les immobilisations corporelles et incorporelles accusent un solde de 18 934 DT et se détaille comme suit :

Désignation	VB 01/01/2023	Acquisitions	VB 31/12/2023	AMT 01/01/2023	Dotation 31/12/2023	AMT 31/12/2023	VCN
Logiciels	0	0	0	0	0	0	0
Total des immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Matériel Informatique	0	0	0	0	0	0	0
Equipements de Bureaux	0	13 661	13 661	0	2 642	2 642	11 019
Inst. Générale Agence et Aménagement	9 997	0	9 997	82	1 999	2 081	7 916
Matériel de Transport	0	0	0	0	0	0	0
Matériel et Outillage industriel	0	0	0	0	0	0	0
Total des immobilisations corporelles	9 997	13 661	23 658	82	4 641	4 723	18 935
Total	9 997	13 661	23 658	82	4 641	4 723	18 934

3. Les autres passifs courants

Au 31 décembre 2023, les autres passifs courants s'élèvent à 14 355 DT. Le tableau de mouvements se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
RS / Achats	-	86	- 86
Receveur des finances	8 919	1 633	7 286
CNSS	5 437	8 216	- 2 779
Total	14 355	9 935	4 420

4. Les fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 décembre 2023, les comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 40 180 DT. Le tableau de mouvements des actifs nets se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs Divers	2 147	-	2 147
Peinture DECO	23 300	-	23 300
Maintenant SARL	5 400	-	5 400
Ben Jemaa Travaux	6 800	-	6 800
Apollo Prod	750	750	-
Donec	-	4 999	- 4 999
Khamessi Kamel	-	1 650	- 1 650
Sté Joulissa	950	3 000	- 2 050
Prod 911	833	833	-
Total	40 180	11 232	28 948

5. Actifs Net

Au 31 décembre 2023, l'actif net s'élève à 1 342 849 DT. Il se détaille comme suit :

	Apports affectés à des immobilisations	Excédents ou déficits reportés	Excédents ou déficits de l'exercice	Total Général
Solde au 31/12/2022	-	-	-	-
Apports reçus affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Résorption des apports affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Total Apports affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Excédent de l'exercice précédent 2022	-	64 620	-	64 620
Excédent de l'exercice 2023	-	-	1 278 229	1 278 229
Solde au 31/12/2022	-	61 850	1 278 229	1 342 849

6. Les Autres apports

Au 31 décembre 2023, les autres apports accusent un solde de 1 642 167 DT et représentent la Quote-Part des sommes reçues auprès des bailleurs de fonds et qui sont affectées aux charges de l'exercice 2023. L'affectation de ces charges sur les différents projets se présente dans le tableau suivant :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dons Autres Projets	1 632 667	245 068	1 387 599
Dons Projet Fernana	9 500	54 533	- 45 033
Total	1 642 167	299 600	1 342 566

7. Les Achats consommés de fournitures et d'approvisionnement

Au 31 décembre 2023, les achats consommés de fournitures et d'approvisionnement s'élèvent à 121 255 DT. Et se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
ACHATS NON STOCKES DE MP ET FOURNITURES	100 424	13 268	87 156
ACHAT CONSOMMABLE	-	22 488	- 22 488
ACHAT FOURNITURES FERNENA	10 856	10 844	12
ACHAT NON STOCKE FERNENA	9 974	27 270	- 17 296
ACHAT DE MARCHANDISES	-	8 364	- 8 364
Total	121 255	82 235	39 020

8. Charges du personnel

Au 31 décembre 2023, les charges du personnel s'élèvent à 112 730 DT. Et se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
SALAIRES	94 541	83 613	10 928
AUTRES PRIMES	4 195	15 362	- 11 167
INDEMNITE DE STAGE	-	22 993	- 22 993
CNSS PATRONALE	13 994	12 577	1 417
ACCIDENT DE TRAVAIL	-	307	- 307
Total	112 730	134 852	- 22 122

9. Autres charges courantes

Au 31 décembre 2023, les autres charges courantes s'élèvent à 125 241 DT. Et se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
ACHATS ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE	75 924	39 816	36 108
FRAIS D'HEBERGEMENT	2 140	-	2 140
SONEDE	-	1 297	- 1 297
STEG	464	145	319
CARBURANT	273	975	- 702
FRAIS DE DOMICILIATION	9 667	6 258	3 409
LOCATION MATERIEL	6 000	1 666	4 334
ENTRETIEN ET REPARATION	6 640	4 200	2 440
ASSURANCE	622	74	548
REMUN D INTERMEDIAIRE ET HONOR	154	7 299	- 7 145
FRAIS D'HEBERGEMENT	-	670	- 670
REM INTERMEDIAIRE ET HONORAIRES	5 092	-	5 092

PUBLICITE	49	-	49
RECEPTION ET EVENEMENT	5 230	-	5 230
FRAIS DE DEPLACEMENT	10 535	20 559 -	10 024
FRAIS DE COMMUNICATION	665	115	550
FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICAT	-	20 -	20
SERVICE BANCAIRES ET ASSIMILES	836	1 068 -	232
FOPROLOS	800	769	31
DROIT DE TIMBRE/ACHAT	1	10 -	9
MUNIMUM DE PERCEPTION	150	15	135
Total	125 241	84 956	40 285



Association « WALLAH WE CAN »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mars 2026

SOMMAIRE

Rapport général du commissaire aux comptes

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2024

- ✓ Etat de la situation financière
- ✓ Etat des produits et des charges
- ✓ Etat de flux de trésorerie
- ✓ Notes aux états financiers
 - Présentation de l'association
 - Principes et méthodes comptables
 - Notes sur l'état de la situation financière
 - Notes sur l'état des produits et des charges
- ✓ Annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Association « Wallah We Can »
Rapport du Commissaire aux Comptes
États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2024

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association « WALLAH WE CAN »

OPINION MODIFIEE

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 28 Juillet 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association « **WALLAH WE CAN** », IU1526532C, au 31 décembre 2024, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total des actifs de 881 861 dinars, des actifs nets positifs de 329 444 dinars, y compris l'excédent des produits sur les charges de l'exercice de 113 939 dinars.

À notre avis, sous réserve des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion modifiée » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la l'association « **WALLAH WE CAN** » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable tunisien des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Les réserves relevées dans le cadre de notre audit se détaillent comme suit :

(i) Les immobilisations corporelles présentées dans les états financiers pour un solde comptable brut de 142 585 dinars au 31 décembre 2024, n'ont pas fait l'objet d'inventaire physique rapproché à l'état comptable des immobilisations. De ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les éventuels écarts qu'un tel rapprochement pourrait révéler.

(ii) Nos travaux ont été limités par l'absence d'un inventaire physique des valeurs en caisse au 31 décembre 2023 justifiant les soldes d'ouverture de la caisse anormalement créditeurs, s'élevant à 378,571 dinars au 1^{er} janvier 2024. De ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité et l'exactitude du solde de la caisse figurant au bilan au 1^{er} janvier 2024.

(iii) Nos travaux ont été limités par l'absence de justification du solde de comptes fournisseurs qui s'élevait au 31 décembre 2023 à 39 782 dinars. De ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité et l'exactitude du solde de comptes fournisseurs figurant au bilan au 1^{er} janvier 2024.

(iv) Des charges totalisant 2 287 dinars, comptabilisées au cours de l'exercice, n'ont pas été justifiées par des pièces justificatives. De ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité de ces opérations.

(v) Les charges de l'exercice 2024 incluent des divers achats d'un montant de 1 699 dinars dont les factures ne sont pas libellées au nom de l'association. De ce fait, le résultat de l'exercice se trouve minoré à due concurrence.

RAPPORT FINANCIER

La responsabilité du rapport financier incombe au comité directeur de votre association.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport financier et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de l'association au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DU COMITE DIRECTEUR ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

Le comité directeur de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur

les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Des demandes de confirmation externes concernant les comptes 2024 ont été adressées par l'association. Certaines réponses (notamment des bailleurs de fonds, partenaires, banques fournisseurs) n'ont pas été reçues. Notre opinion peut être modifiée en cas d'apparition d'informations substantielles à cet égard.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, à part le point soulevé ci-dessous, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur :

(i) A l'ouverture de l'exercice 2024, l'association « WWC » a procédé à une modification de la numérotation des comptes fournisseurs. Cette situation empêche d'assurer un suivi fiable des soldes d'ouverture au 01 janvier 2024 par rapport aux soldes de clôture de l'exercice de 2023, et d'effectuer un rapprochement adéquat entre les soldes de clôture et les soldes d'ouverture correspondants.

(ii) L'association a procédé à une opération d'apurement comptable des comptes fournisseurs, dont l'effet net sur le résultat totalise un gain de 39 782 dinars.

(iii) L'association a procédé à une opération d'apurement comptable du solde de compte caisse, dont l'effet net sur le résultat totalise un gain de 379 dinars.



Anis WAHABI

Commissaire aux comptes

Tunis, le 19 mars 2026



Association « WALLAH WE CAN »

ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

Association WALAH WE CAN

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	623 343	1 378 451
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	3.2	36 894	-
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		268	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		1 500	-
Immobilisations corporelles	3.3	219 856	18 934
Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		881 861	1 397 385
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	3.4	52 493	14 355
Fournisseurs et comptes rattachés	3.5	12 439	40 180
Provisions		19	-
Apports reportés	3.6	487 465	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des Passifs		552 416	54 535
ACTIFS NETS			
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		203 615	-
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		(1 330 959)	-
Réserves		-	-
Excédents ou déficits reportés		1 342 849	64 620
Excédents ou déficits de l'exercice		113 939	1 278 229
Total des Actifs Nets	3.7	329 444	1 342 849
Total des Passifs et Actifs Nets		881 861	1 397 384

Association WALAH WE CAN

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES AU 31 DECEMBRE 2024

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS			
Cotisations des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement	4.1	1 200 260	-
Apports non monétaires		-	-
Autres apports		-	1 642 167
Produits des placements	4.2	33 324	-
Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		16 944	-
Autres gains	4.3	40 303	-
Total des produits		1 290 831	1 642 167
CHARGES			
Achats consommés fournitures et approvisionnement	4.4	600 650	121 255
Charges de personnels	4.5	244 351	112 730
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		19 657	4 642
Autres charges courantes	4.6	312 234	125 241
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		-	71
Total des charges		1 176 891	363 938
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		113 939	1 278 229
Effet modification comptable			
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		113 939	1 278 229

Association WALAH WE CAN

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024 (Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Encaissement des cotisations des adhérents		-	
Encaissement des revenus des activités et des manifestations			
Encaissement des subventions de fonctionnement		574 280	
Encaissements d'autres revenus et apports		33 767	1 642 167
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(901 132)	121 255
Décaissements des rémunérations versées au personnel		(149 090)	112 730
Autres décaissements des activités courantes		(311 433)	87 111
Flux de trésorerie affectés aux activités courantes		(753 608)	1 321 072
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement sur acquisition immobilisations		(220 559)	13 661
Encaissement sur cession immobilisations			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		(1 500)	
Encaissement sur cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(222 059)	13 661
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement des dotations		-	
Encaissement des subventions d'investissement			
Encaissement apports affectés à immobilisations		220 559	
Encaissement provenant des emprunts			
Décaissement suite au remboursement d'emprunts			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		220 559	-
Variation de trésorerie		(755 108)	1 307 411
Trésorerie au début de l'exercice		1 378 451	71 040
Trésorerie à la clôture de l'exercice		623 343	1 378 451

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

WALLAH WE CAN est une association à but non lucratif créée en 2012.

WALLAH WE CAN développe des solutions entrepreneuriales et environnementales pour répondre aux problématiques sociales liées à l'enfance. C'est à travers 4 projets que l'association garantit aux enfants 5 droits, reconnus comme fondamentaux : droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'épanouissement et droits à la protection physique et juridique.

WALLAH WE CAN souscrit aux objectifs de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, qui précise notamment que chaque enfant a droit à :

- **La santé** : repas équilibrés, eau potable, douches régulières, consultations médicales et protections hygiéniques pour les jeunes filles.
- **L'éducation** : accompagnement scolaire grâce à des solutions de e-learning ainsi qu'un soutien financier pour les élèves en risque d'abandon scolaire.
- **La protection physique et juridique** : ateliers de prévention contre toutes formes de violences, mise à disposition d'experts auprès des enfants victimes (psychologues, avocats).
- **L'épanouissement** : garantir des expériences éducatives, ludiques et pédagogiques. Cela grâce à des clubs animés par des jeunes diplômés de la région.

L'enregistrement est publié au JORT N° 70 du 13 juin 2017.

Les membres du comité directeur de l'association WWC sont :

- M. Lotfi Hamadi, président
- M. Amir Ayadi, vice-président
- Mme. Jihen Ktari, trésorière

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'exercice couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°45 relatives aux Associations, aux parties politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises, et nécessaires à l'exploitation, sont portés au bilan à leurs coûts d'acquisition. Le coût d'acquisition inclut le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et en général, tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

L'amortissement est pratiqué linéairement selon les durées suivantes :

Mobiliers de bureaux	5 ans
Matériels informatiques	3 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
Equipements techniques	7 ans
Equipements agricoles	7 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporise.

Les immobilisations dont la valeur ne dépasse pas les 500 DT sont amorties totalement au cours de leur premier exercice d'utilisation.

Les immobilisations reçues par voie de dons ne font pas l'objet d'un enregistrement systématique au bilan de l'association. Ces actifs sont répertoriés dans un état de suivi extra-comptable indiquant leur nature, leur nombre et leur affectation.

2.2 Opérations en monnaies étrangères

Les transactions libellées en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de devise à la date de clôture.

2.3 Apports reportés

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

2.4 Excédents ou déficits reportés

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE :**3.1 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Compte courant auprès de la BIAT	623 343	1 378 829
Caisse	-	(379)
Total	623 343	1 378 451

3.2 Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Fournisseurs avances et acomptes	36 291	-
Débiteurs-créditeurs divers	601	-
Total	36 894	-

3.3 Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Construction sur sol d'autrui – Centre sidi mechreg	74 000	-
Equipements agricoles	93 532	-
Equipements techniques	45 637	-
Equipements de bureaux	16 456	13 661
Installation général agencement & aménagement	9 997	-
Matériels informatiques	4 595	-
Installation technique	-	9 997
Valeur brute	244 217	23 658
Amortissements	(24 362)	(4 724)
Valeur nette	219 856	18 934

Voir annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements.

3.4 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Déclaration mensuelle d'impôt	29 676	8 919
CNSS	12 883	5 437
Charge à payer	5 600	-
Personnel rémunérations dues	4 333	-
Total	52 493	14 355

3.5 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Fournisseurs ordinaires	12 439	40 180
Total	12 439	40 180

3.6 Apports reportés :

Ce compte présente, au 31 décembre 2024, un solde de 487 465 dinars, correspondant au reliquat non encore dépensé de la tranche de 1 356 500 dinars reçue des Pays-Bas au titre de l'exercice 2023, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « GreenSchool ».

3.7 Actifs nets

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	01/01/2024	Résultat 2023	Modification comptable (1)	Subvention investissement	Résort ^e subvention	Résultat 2024	31/12/2024
Subventions d'investissement	-	-	-	220 560	(16 944)	-	203 615
Autres Actifs nets	-	-	(1 330 959)	-	-	-	(1 330 959)
Excédents des produits sur les charges antérieurs	75 885	1 278 229	-	-	-	-	1 354 114
Déficits des produits sur les charges antérieurs	-11 265	-	-	-	-	-	(11 265)
Total Actifs nets avant résultat de l'exercice	64 620	1 278 229	(1 330 959)	220 560	(16 944)	-	215 505
Excédent ou déficit de l'exercice	1 278 229	-1 278 229	-	-	-	113 939	113 939
Total des actifs nets	1 342 849	-	(1 330 959)	220 560	(16 944)	113 939	329 444

(1) Une modification comptable a été enregistrée au cours de l'exercice 2024 afin de défalquer le montant total de 1 330 959 dinars relatif à une subvention reçue le 11 décembre 2023, dont le produit avait été initialement imputé en totalité sur l'exercice 2023. Selon le rapport financier, seules des dépenses d'un montant de 25 541 dinars ont été engagées au titre de l'exercice 2023. Par conséquent, le reste du montant reçu concerne les deux exercices 2024 et 2025.

4. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**4.1 Subvention de fonctionnement**

Les subventions de fonctionnement se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>		<u>31/12/2023</u>
Pays-Bas	843 494	(i)	1 642 167
Ambassade de France IFT	413 863		-
CITI BANK	73 523		-
BRITCH CANCEL	50 025		-
ROCHE Tunisie	13 903		-
Autres dons reçus	26 012		-
Subvention d'investissement	(220 559)		-
Total	1 200 260		1 642 167

(i) les produits reçus au titre de l'exercice 2023 comprennent un montant de 843 494 dinars relatif à l'exercice 2024, reclassé par modification comptable au cours de l'exercice 2024.

4.2 Produits de placements

Ce compte présente, au 31 décembre 2024, un solde de 33 324 dinars, correspondant aux produits financiers générés par un placement courant de 750 000 dinars.

4.3 Autres gains

Les autres gains se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>		<u>31/12/2023</u>
Produits divers ordinaires	40 303	(i)	-
Total	40 303		-

(i) Ce solde inclut l'apurement des soldes d'ouverture des fournisseurs non justifiés, pour un montant total de 39 782 dinars, détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>
PEINTURE DECO	23 300
BEN JEMAA TRAVAUX	6 800
Maintenant SARL	5 400
Société jouliissa	950
PROD 911	833
APLLO PROD	750
PERSPECTIVES	454
STE DE BATI ET TRAVAUX	653
STEG	264
BILEL DZIRI	240
SHELL	80
STE TRAVAUX DE PEINTURE	57
Total	39 782

4.4 Achats consommés fournitures et approvisionnements

Les autres charges courantes se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Dons et subventions accordées	283 527	-
Prestations de service	244 313	-
Frais hébergements	32 773	-
Achats divers	18 562	-
Fournitures de bureau	16 409	-
Achats non stockés de MP et fournitures	3 186	100 424
Carburant	1 795	-
Eau	353	-
Achat fournitures fernena	-	10 856
Achat non stocké fernena	-	9 975
Variation des stocks	(268)	-
Total	600 650	121 255

4.5 Charges de personnels

Les charges de personnels se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Salaires	208 901	94 541
Charges sociales légales	35 450	-
Autres primes	-	4 194
CNSS patronale	-	13 994
Total	244 351	112 730

4.6 Autres charges courantes

Les autres charges courantes se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>		<u>31/12/2023</u>
Locations (y compris malis /emballage)	148 434	(i)	9 667
Transport et déplacement du personnel	65 375		10 535
Déplacements missions et réceptions	40 844		4 483
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	25 888		5 246
Entretiens et réparations	8 819		6 640
Charges d'intérêt	6 665		-
Indemnité de stage	6 437		-
FOPROLOS	2 089		800
Prime d'assurance	2 294		622
Commissions bancaires	1 734		835
Frais postaux & frais de télécommuniquât	1 290		-
Charge divers ordinaires	2 347		-
Droit de timbre	18		1
Publicité	-		49
Réception Fernana	-		747
Frais de communication	-		665
Frais hébergements	-		2 141
STEG	-		464
Carburant	-		273
Location matériel	-		6 000
Achat études prestations de service	-		75 924
Minimum de perception	-		150
Total	312 234		125 241

(i) Les charges de loyer comptabilisées au cours de l'exercice 2024 incluent des frais relatifs à la location de terrains agricoles situés à sidi Mechreg, pour un montant brut de 111 111 dinars. Cette dépense, financée dans le cadre du projet « GreenSchool », n'a toutefois pas été reportée dans le rapport financier validé par le bailleur, en raison de litiges juridiques portant sur le terrain concerné.

Association WALLAH WE CAN

TABEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
AU 31 DECEMBRE 2024

LIBELLE	VALEURS BRUTES		AMORTISSEMENTS				VNC	
	01/01/2023	Acquisition	31/12/2024	01/01/2023	Réglul	Dotation	31/12/2023	31/12/2024
Logiciels	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Installation général agencement & aménagement	9 997	-	9 997	2 082	(1 038)	998	7 915	7 955
Construction / sol autrui - Centre sidi mechreg	-	74 000	74 000	-	-	4 683	-	69 317
Equipement de bureaux	13 661	2 795	16 456	2 642	-	4 205	11 019	9 609
Equipements techniques	-	45 637	45 637	-	-	2 932	-	42 705
Equipements agricoles	-	93 532	93 532	-	-	7 307	-	86 226
Matériels informatiques	-	4 595	4 595	-	-	550	-	4 045
Total Immobilisations corporelles	23 658	220 560	244 218	4 724	(1 038)	20 675	18 934	219 857
TOTAL	23 658	220 560	244 218	4 724	(1 038)	20 675	18 934	219 857



Association « WALLAH WE CAN »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Septembre 2026

SOMMAIRE

Rapport général du commissaire aux comptes

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2025

- ✓ Etat de la situation financière
- ✓ Etat des produits et des charges
- ✓ Etat de flux de trésorerie
- ✓ Notes aux états financiers
 - Présentation de l'association
 - Principes et méthodes comptables
 - Notes sur l'état de la situation financière
 - Notes sur l'état des produits et des charges
- ✓ Annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Association « Wallah We Can »
Rapport du Commissaire aux Comptes
États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2025

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association « WALLAH WE CAN »

OPINION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 28 Juillet 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**Association « WALLAH WE CAN - WWC »**, IU1526532C, au 31 décembre 2025, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total des actifs de 916 383 dinars, des actifs nets positifs de 224 384 dinars, y compris l'excédent des produits sur les charges de l'exercice de 58 390 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la l'association « WALLAH WE CAN » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable tunisien des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT FINANCIER

La responsabilité du rapport financier incombe au comité directeur de votre association.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport financier et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de l'association au

cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DU COMITE DIRECTEUR ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

Le comité directeur de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Des demandes de confirmation externes concernant les comptes 2025 ont été adressées par l'association. Certaines réponses (notamment des partenaires, banques et fournisseurs) n'ont pas été reçues. Notre opinion peut être modifiée en cas d'apparition d'informations substantielles à cet égard.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, à part le point soulevé ci-dessous, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur.


Anis WAHABI
Commissaire aux comptes
Tunis, le 11 septembre 2026

Anis WAHABI
EXPERT COMPTABLE
IU : 896602/Z/A/P/000



Association « WALLAH WE CAN »

ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

Association WALAH WE CAN

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	593 611	623 343
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	3.2	16 018	36 894
Créances et comptes rattachés		9 194	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		38 918	268
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		1 500	1 500
Immobilisations corporelles	3.3	257 142	219 856
Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		916 383	881 861
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	3.4	52 750	52 493
Fournisseurs et comptes rattachés	3.5	2 407	12 439
Provisions		4 848	19
Apports reportés	3.6	631 995	487 465
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des Passifs		691 999	552 416
ACTIFS NETS			
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		240 901	203 615
Subventions d'investissement		-	-
Modification comptable		(1 531 696)	(1 330 959)
Réserves		-	-
Excédents ou déficits reportés		1 456 788	1 342 849
Excédents ou déficits de l'exercice		58 390	113 939
Total des Actifs Nets	3.7	224 384	329 444
Total des Passifs et Actifs Nets		916 383	881 861

Association WALAH WE CAN

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES AU 31 DECEMBRE 2025

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS			
Cotisations des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement	4.1	996 823	1 200 260
Apports non monétaires		-	-
Autres apports		-	-
Produits des placements		-	33 324
Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		38 991	16 944
Autres gains	4.2	4 404	40 303
Total des produits		1 040 218	1 290 831
CHARGES			
Achats consommés fournitures et approvisionnement	4.3	395 901	600 650
Charges de personnels	4.4	263 326	244 351
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		43 820	19 657
Autres charges courantes	4.5	278 781	312 234
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		-	-
Total des charges		981 828	1 176 891
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		58 390	113 939
Effet modification comptable		-	-
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		58 390	113 939

Association WALAH WE CAN

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
Encaissement des revenus des activités et des manifestations		-	-
Encaissement des subventions de fonctionnement		926 287	574 280
Encaissements d'autres revenus et apports		42 048	33 767
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(547 716)	(901 132)
Décaissements des rémunérations versées au personnel		(191 878)	(149 090)
Autres décaissements des activités courantes		(258 473)	(311 433)
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités courantes</i>		(29 732)	(753 608)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement sur acquisition immobilisations		(76 277)	(220 559)
Encaissement sur cession immobilisations		-	-
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	(1 500)
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		(76 277)	(222 059)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement des dotations		-	-
Encaissement des subventions d'investissement		-	-
Encaissement apports affectés à immobilisations		76 277	220 559
Encaissement provenant des emprunts		-	-
Décaissement suite au remboursement d'emprunts		-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		76 277	220 559
Variation de trésorerie		(29 732)	(755 108)
Trésorerie au début de l'exercice		623 343	1 378 451
Trésorerie à la clôture de l'exercice		593 611	623 343

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

WALLAH WE CAN est une association à but non lucratif créée en 2012.

WALLAH WE CAN développe des solutions entrepreneuriales et environnementales pour répondre aux problématiques sociales liées à l'enfance. C'est à travers 4 projets que l'association garantit aux enfants 5 droits, reconnus comme fondamentaux : droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'épanouissement et droits à la protection physique et juridique.

WALLAH WE CAN souscrit aux objectifs de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, qui précise notamment que chaque enfant a droit à :

- **La santé** : repas équilibrés, eau potable, douches régulières, consultations médicales et protections hygiéniques pour les jeunes filles.
- **L'éducation** : accompagnement scolaire grâce à des solutions de e-learning ainsi qu'un soutien financier pour les élèves en risque d'abandon scolaire.
- **La protection physique et juridique** : ateliers de prévention contre toutes formes de violences, mise à disposition d'experts auprès des enfants victimes (psychologues, avocats).
- **L'épanouissement** : garantir des expériences éducatives, ludiques et pédagogiques. Cela grâce à des clubs animés par des jeunes diplômés de la région.

L'enregistrement est publié au JORT N° 70 du 13 juin 2017.

Les membres du comité directeur de l'association WWC sont :

- M. Lotfi Hamadi, président
- M. Amir Ayadi, vice-président
- Mme. Jihen Ktari, trésorière

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'exercice couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°45 relatives aux Associations, aux parties politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises, et nécessaires à l'exploitation, sont portés au bilan à leurs coûts d'acquisition. Le coût d'acquisition inclut le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et en général, tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

L'amortissement est pratiqué linéairement selon les durées suivantes :

Mobiliers de bureaux	5 ans
Matériels informatiques	3 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
Equipements techniques	7 ans
Equipements agricoles	7 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporise.

Les immobilisations dont la valeur ne dépasse pas les 500 DT sont amorties totalement au cours de leur premier exercice d'utilisation.

Les immobilisations reçues par voie de dons ne font pas l'objet d'un enregistrement systématique au bilan de l'association. Ces actifs sont répertoriés dans un état de suivi extra-comptable indiquant leur nature, leur nombre et leur affectation.

2.2 Opérations en monnaies étrangères

Les transactions libellées en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de devise à la date de clôture.

2.3 Apports reportés

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

2.4 Excédents ou déficits reportés

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE :**3.1 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Compte courant auprès de la BIAT 2051704	545 114	623 343
Compte courant auprès de la BIAT BIZERTE	48 497	-
Total	593 611	623 343

3.2 Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Prestataires divers	3 679	-
Report de TVA	5 256	-
Fournisseurs avances et acomptes	3 650	36 291
Fournisseurs, factures non parvenues	1 074	-
Fournisseurs débiteurs	1 047	-
Personnel avances et acomptes	750	-
Débiteurs-créditeurs divers	563	603
Total	16 018	36 894

3.3 Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Equipements techniques	118 904	45 637
Equipements agricoles	94 436	93 532
Construction sur sol d'autrui, Centre Sidi Mechreg	74 000	74 000
Equipements de bureaux	17 243	16 456
Installation général agencement & aménagement	10 277	9 997
Matériels informatiques	5 634	4 595
Valeur brute	320 495	244 217
Amortissements	(63 353)	(24 362)
Valeur nette	257 142	219 856

(i) Voir annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements.

3.4 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Déclaration mensuelle d'impôt	24 796	29 676
CNSS	13 021	12 883
Charge à payer	12 600	5 600
Compte d'attente	1 300	-
Personnel rémunérations dues	1 033	4 333
Total	52 750	52 493

3.5 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Fournisseurs ordinaires	2 407	12 439
Total	2 407	12 439

3.6 Apports reportés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Apport Pays-Bas « Projet GreenSchool »	221 042	487 465
Apport IFT « Projet CRESCENDO »	330 350	-
Autres apports	80 603	-
Total	631 995	487 465

3.7 Actifs nets

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	01/01/2025	Excédent 2024	Modification comptable	Subvention investisse- -ment	Résorpt° subvent°	Excédent 2025	31/12/2025
Subventions d'investissement	203 615	-	-	76 277	(38 991)	-	240 901
Autres Actifs nets	(1 330 959)	-	(200 736)	-	-	-	(1 531 695)
Excédents des produits sur les charges antérieurs	1 354 114	113 939	-	-	-	-	1 468 053
Déficits des produits sur les charges antérieurs	(11 265)	-	-	-	-	-	(11 265)
Total Actifs nets avant résultat de l'exercice	215 505	113 939	(200 736)	76 277	(38 991)	-	165 994
Excédent ou déficit de l'exercice	113 939	(113 939)	-	-	-	58 390	58 390
Total des actifs nets	329 444	-	(200 736)	76 277	(38 991)	58 390	224 384

4. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**4.1 Subvention de fonctionnement**

Les subventions de fonctionnement se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Pays-Bas	778 847	843 494
Ambassade de France IFT	294 253	413 863
Autres dons reçus	-	26 012
BRITCH CANCEL	-	50 025
ROCHE Tunisie	-	13 903
CITI BANK	-	73 523
Subvention d'investissement	(76 277)	(220 559)
Total	996 823	1 200 260

4.2 Autres gains

Les autres gains se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Produits divers ordinaires	4 404	40 303
Total	4 404	40 303

4.3 Achats consommés fournitures et approvisionnements

Les autres charges courantes se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Achat études prestations de services	256 310	-
Dons et subventions accordés	68 025	283 527
Achat agricoles	62 651	-
Achats divers	18 928	18 562
Fournitures de bureau	13 313	16 409
Carburant	5 399	1 795
Achats non stockés de MP et fournitures	3 719	3 186
Prestations de service	3 810	244 313
Frais hébergements	1 631	32 773
Eau, STEG	765	353
Variation des stocks	(38 650)	(268)
Total	395 901	600 650

4.4 Charges de personnels

Les charges de personnels se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Salaires	224 060	208 901
Charges sociales légales	39 266	35 450
Total	263 326	244 351

4.5 Autres charges courantes

Les autres charges courantes se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Transport et déplacement du personnel	112 825	65 375
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	34 896	25 888
Déplacements missions et réceptions	31 796	40 844
Locations (y compris malis /emballage)	60 344	148 434
Entretiens et réparations	10 080	8 819
Indemnité de stage	7 910	6 437
Prime d'assurance	7 644	2 294
Commissions bancaires	3 068	1 734
Publicité	2 477	-
Frais postaux & frais de télécommunication	2 247	1 290
FOPROLOS	2 229	2 089
Charge divers ordinaires	1 426	2 347
Autres taxes	1 636	-
Charges d'intérêt	157	6 665
Droit de timbre	46	18
Total	278 781	312 234

Association WALLAH WE CAN

TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
AU 31 DECEMBRE 2025

LIBELLE	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS				VNC	
	01/01/2025	Acquisition	31/12/2025	01/01/2025	Régul	Dotation	31/12/2025	01/01/2025	31/12/2025
Logiciels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installation général agencement & aménagement	9 997	280	10 277	2 043	-	1 280	3 322	7 954	6 955
Construction / sol autrui - Centre Sidi Mechreg	74 000	-	74 000	4 683	-	7 400	12 083	69 317	61 917
Equipement de bureaux	16 456	787	17 243	6 847	-	3 367	10 214	9 609	7 029
Equipements techniques	45 637	73 267	118 904	2 932	-	10 899	13 831	42 705	105 073
Equipements agricoles	93 532	904	94 436	7 307	-	14 212	21 518	86 226	72 918
Matériels informatiques	4 595	1 039	5 634	550	-	1 834	2 384	4 045	3 251
Total Immobilisations corporelles	244 218	76 277	320 495	24 362	-	38 991	63 353	219 856	257 142
TOTAL	244 218	76 277	320 495	24 362	-	38 991	63 353	219 856	257 142